

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mairie de **SERAINCOURT**

Département du Val d'Oise

2026/04-21

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026**

Date de convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 14 avril 2026 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Candice ENEE.

Etaient présents : Mme Candice ENEE, M. Benjamin GUERARD, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, Mme Marie-Claude GOUBIN, Mme Chantal BALLOT, M. Maxime PAQUEREAU, Mme Virginie DELL, M. Pascal LAMOUCHE, Mme Catherine CREVECOEUR, M. Xavier SOURCEAU.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pierre ARDITTI à M. Maxime PAQUEREAU
M. Philippe JACKSON à M. Benjamin GUERARD
Mme Marie-Lyne SCHEMBRI à M. Frédéric FERREIRA

M. Frédéric FERREIRA est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2026/04-19 portant adoption du budget primitif 2026 du budget annexe logements,

Vu la transmission des éléments financiers à l'assemblée délibérante 12 jours au moins avant la tenue de la première réunion consacrée à l'examen du budget,

Considérant la délibération n°2026/04-18 d'affectation des résultats 2025 du budget annexe logements,

Considérant les erreurs de plume présentes dans la délibération n°2026/04-19,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : La délibération n°2026/04-19 adoptant le budget primitif du budget annexe logements est abrogée.

Article 2 : Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe logements, par chapitre et par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	38 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €
65	Autres charges de gestion courantes	0 €
66	Charges financières	10 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	943,20€
023	Virement à la section d'investissement	15 000,00 €
	TOTAL	64 443,20 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

75	Produits divers de gestion courante	29 300 €
74	Dotations et participations	0 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	35 143,20 €
	TOTAL	64 443,20 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16	Emprunts et dettes assimilés	13 800 €
23	Immobilisations en cours	3 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	77 154,77 €
	TOTAL	93 954,77€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	77 154,77 €
021	Virement de la section de fonctionnement	15 000,00 €

DONNE au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

AUTORISE le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

DIT que le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche;

AUTORISE le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Frédéric FERREIRA



Le Maire,

Candice ENEE


